



Comité Responsable

PDALHPD

24 janvier 2025

8^e PDALHPD

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES
2025 / 2029



PRÉFET
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD





Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (*dite loi Besson*)

> Article 1

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 125 (V)

Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

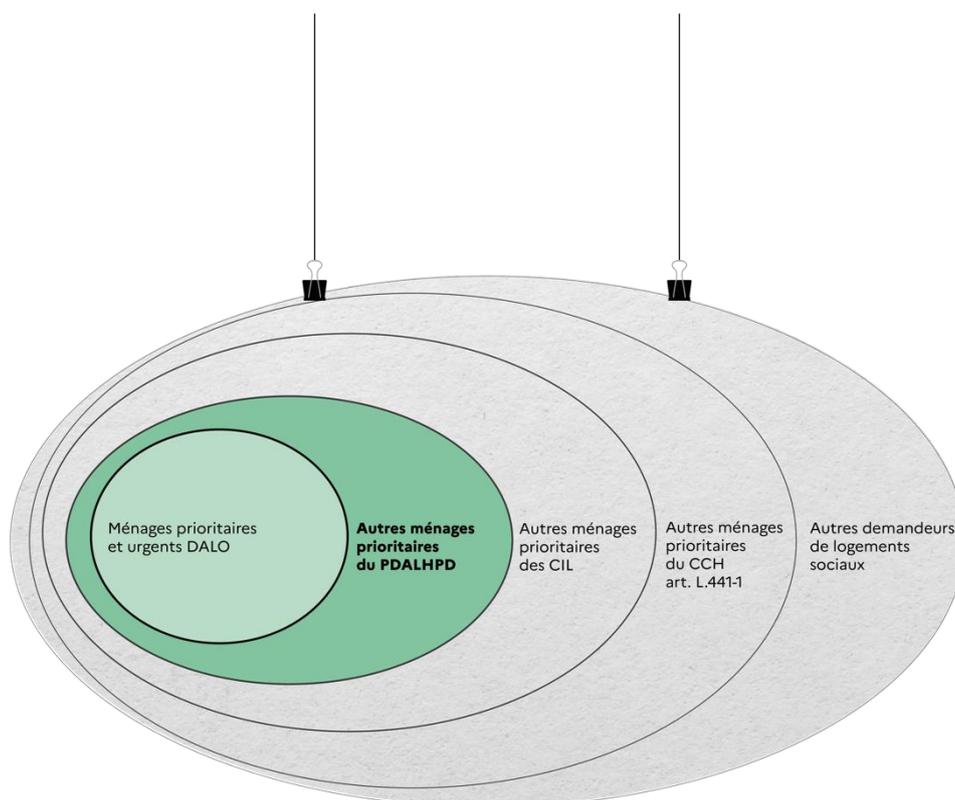
8° PDALHPD



Situations prioritaires	Ménages concernés :	Identification réalisée par :	Labellisation :	Information des bailleurs via :
Ménages sans domicile, à la recherche d'un logement ou en situation de précarité, notamment en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence pour accéder par leur propre initiative à un logement décent et indépendant.	• YFS SAO • CCAS • Travailliers sociaux	SAO	SAO	Le dossier de logement social est importé dans l'ERPIC et est renseigné sous le SAE afin que tous les bailleurs et institutions puissent faire une proposition de logement sur leur contingent ou celui dont ils ont la disposition.
Ménages hébergés en structures d'Accueil d'Étrangers ou d'Accueil d'Étrangers et de Familiaux (AEEAF) compris en gîte et en chambre d'hôte (CCH) ou en chambres d'hôte (CH) et en établissements de soins privés de logement avec ou sans accompagnement.	• Structures AHI • Travailliers sociaux	SAO	SAO	SAO
Ménages hébergés dans un logement social (habitat social), pénalités de loyer, etc.) ou en attente de	• CCAS • Travailliers sociaux	SAO	SAO	SAO
Ménages hébergés chez un tiers : • tout accueilli ou descendant • ascendants ou descendants sans conditions précises (autres)	• CCAS • Travailliers sociaux	SAO	SAO	Tableau PDALHPD + justificatifs - Attestation d'hébergement mention, n° et adresse par ménage - justificatif de domicile de l'hébergé - Cf. de l'hébergement
Ménages en précarité d'équipement :	• Housiers (Logis EXTERIO)	CCAS	SAO	SAO
Ménages en attente d'habitat de substitution de la loi (PEL, Bungalow France, ou autre) :	• CCAS • Travailliers sociaux	Comité départemental	Justificatifs	
Ménages en attente de logement social ou après logement collectif :	• locataires • Travailliers sociaux • CCAS	Bailleurs	Tableau PDALHPD + justificatifs - Carte de logement social - Carte de logement social	
Ménages hébergés dans un habitat de substitution de la loi (PEL, Bungalow France, ou autre) :	• locataires • Travailliers sociaux • CCAS	Rés Départemental de substitution de la loi (PEL) (Indigé (PEL))	SAO	SAO
Ménages hébergés dans des structures d'Accueil d'Étrangers et de Familiaux (AEEAF) :	• locataires • Travailliers sociaux • CCAS • CALD pour les Travailliers du parc social	Commission pour Logement Social (CLS)	SAO	SAO

Ménages dont le logement est insalubre à la composition familiale et l'espérance de vie	• Travailliers sociaux • CCAS	Bailleurs	Tableau PDALHPD + justificatifs - Contrat de bail précisant la typologie du bail et la surface habitable de base - Livret de bail complet
Ménages dont le logement est insalubre à la composition du ménage (Bess. art. 11)	• Travailliers sociaux • CCAS	Bailleurs	Tableau PDALHPD + justificatifs - Contrat de bail ou quittance de loyer - Justificatif des ressources
Personnes victimes de violence dans cadre familial	• Travailliers sociaux • CCAS	SAO	SAO SAO EMPLOI/ONE
Personnes handicapées	• Travailliers sociaux • CCAS	SAO	Tableau PDALHPD + Carte Médicale Incapacité - Attestation d'incapacité / Attestation d'incapacité de l'AAH / Attestation d'incapacité de la pension d'invalidité / Justificatif de handicap - Contrat de bail indiquant l'étage - Complément à la demande de logement social au CCAS - Logements adaptés à la demande de logement social à la page 8 du dossier
Personnes âgées fragiles	• Travailliers sociaux • CCAS	SAO	Tableau PDALHPD + justificatifs - Contrat de bail indiquant l'étage - Attestation de non-dépendance pour les seniors - Reconnaissance Locataire Senior (RALS) - Certificat de la mairie mentionnant la perte de mobilité longue durée (PML)

8° PDALHPD



Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (*dite loi Besson*)
CHAPITRE 1er : Des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

> Article 2

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 125 (V)

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles **[éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence]***



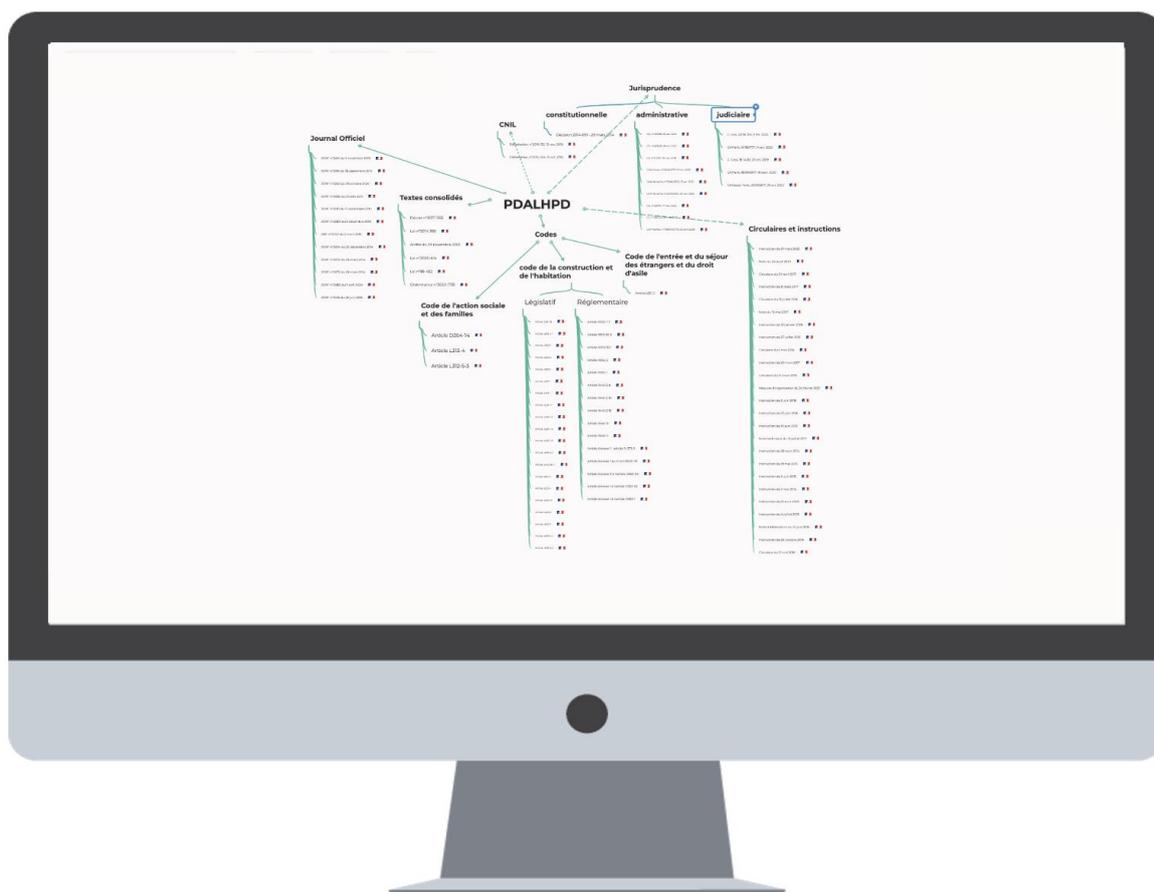
Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (*dite loi Besson*)
CHAPITRE 1er : Des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

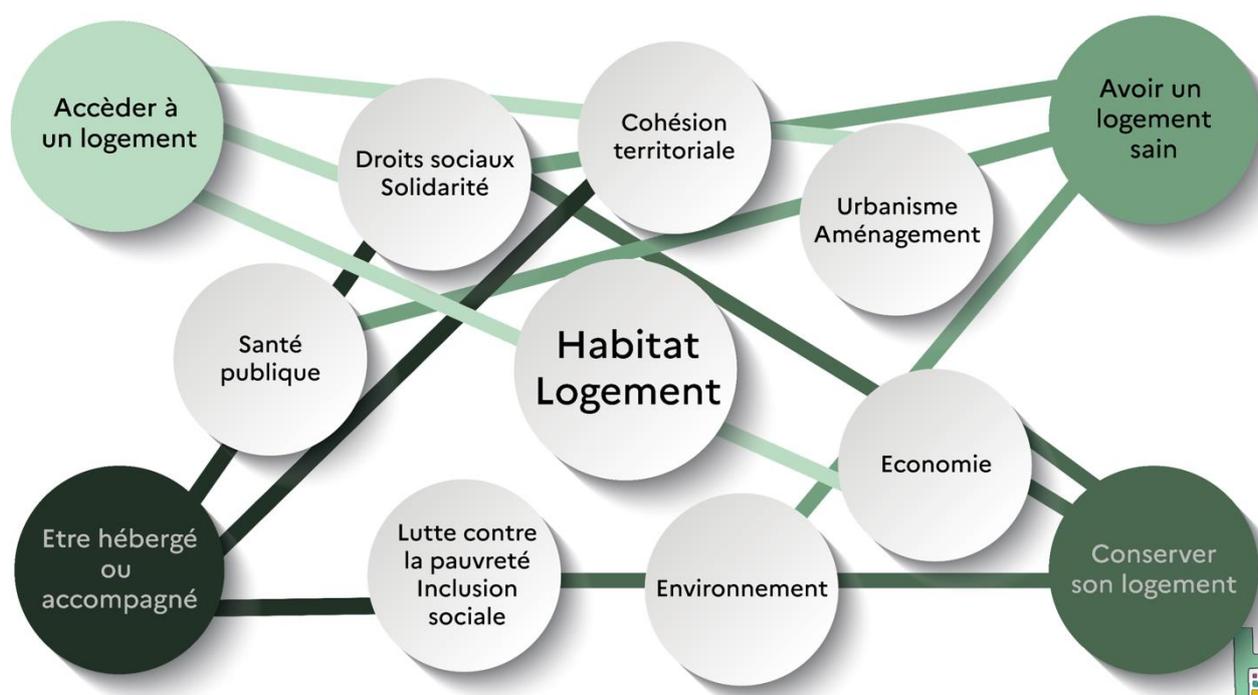
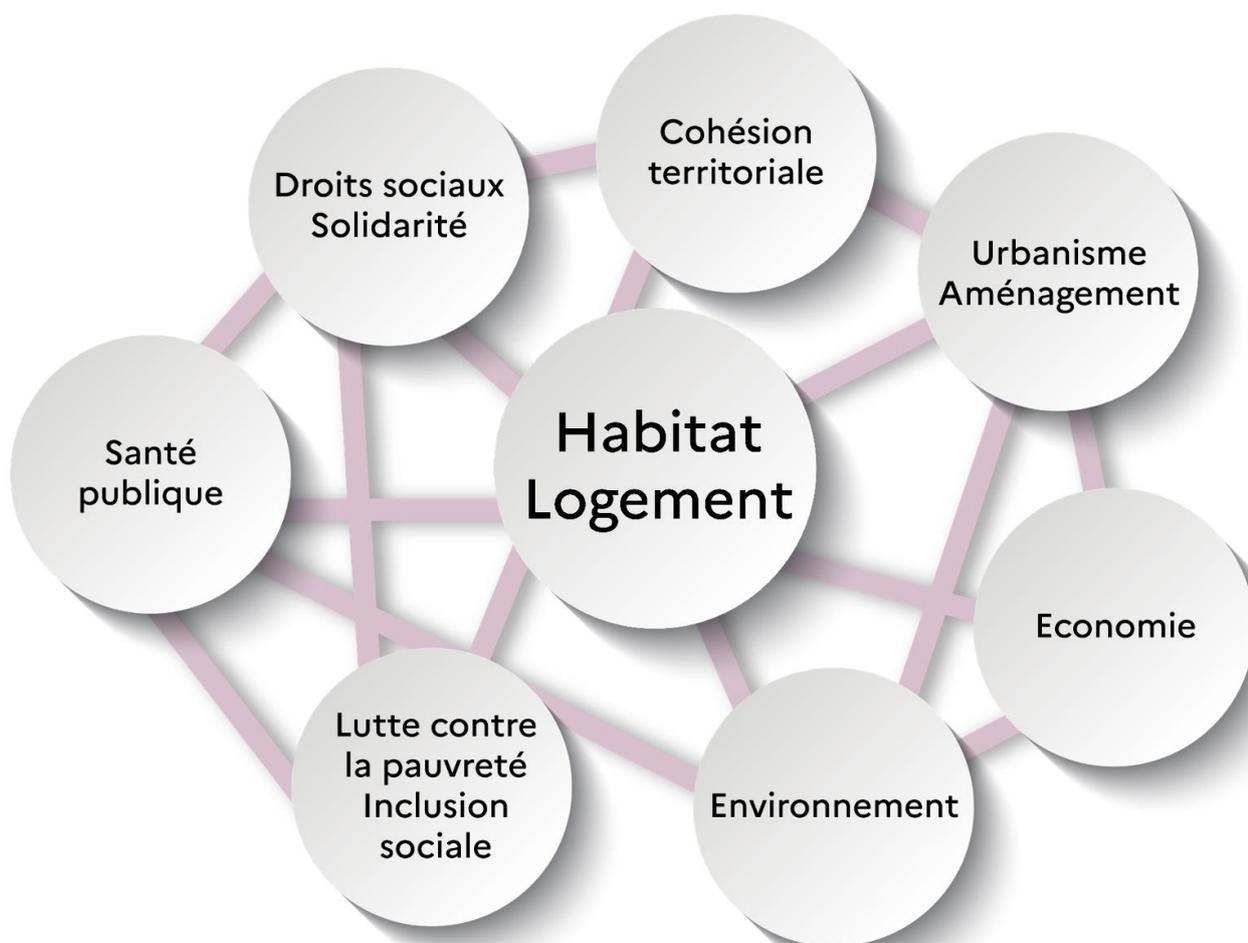
> Article 2

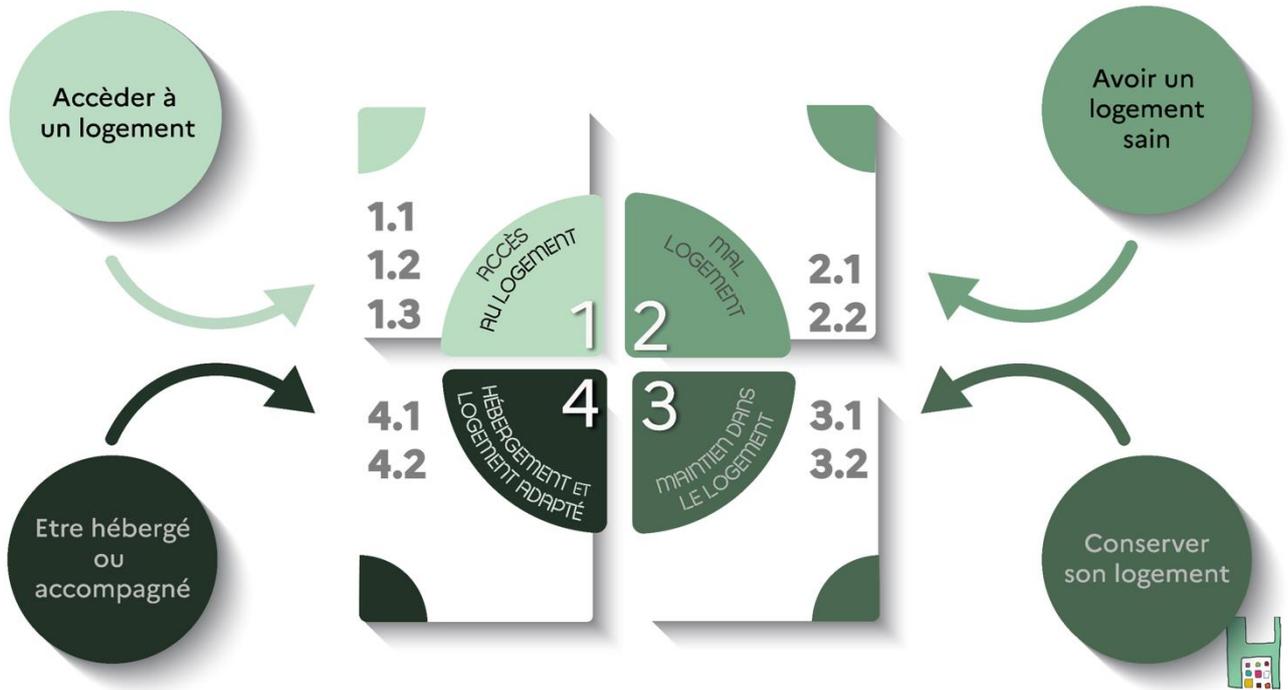
Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 125 (V)

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles [...] **d'accéder** à un logement **décent** et indépendant ou de s'y **maintenir** et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un **accompagnement** correspondant à leurs besoins.

Ce plan inclut les mesures complémentaires destinées à répondre aux besoins en **hébergement** des personnes et familles relevant du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement [...].







8° PDALHPD



Intégrer les problématiques de Santé Mentale.

L'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale dans le Gard

Offre de psychiatrie générale (adultes)	Offre de pédopsychiatrie (enfants – adolescents) :	Dispositifs hospitaliers Précarité
<ul style="list-style-type: none"> 7 secteurs portés par 3 ES publics 1072 lits d'HC (dont 21 sous forme d'AT à Nîmes), dont 713 dans les 7 ES privés 324 places d'HDJ (12) 15 CMP 3 CATT 27 places d'AFT 	<ul style="list-style-type: none"> 3 inter secteurs portés par 3 ES publics 15 lits d'HC (publics) 101 places d'HDJ (10, dont 2 associatifs) 12 CMPEA 15 places d'AFT 1 MDA (Nîmes, Uzès) qui porte le poste de coordination du PTSM 	<ul style="list-style-type: none"> 2 équipes mobiles psychiatrie – précarité (EMPP) (CHU Nîmes, CH Alès) 5 PASS généralistes (+ 1 HLM à Bagnols)

L'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale dans le Gard

LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES:

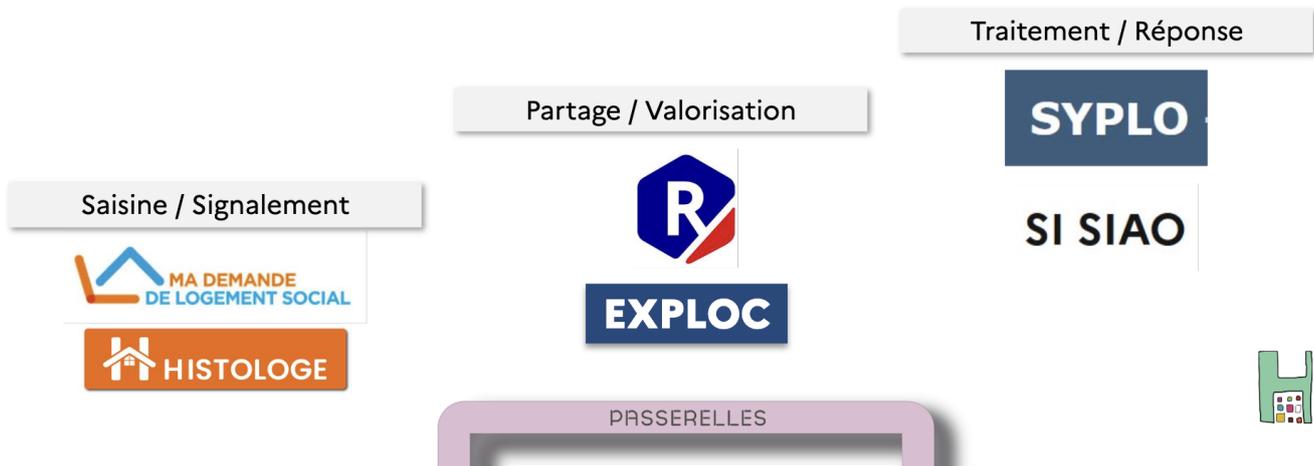
Offre en addictologie	Offre médico-sociale	Financement dispositifs Précarité
<ul style="list-style-type: none"> 6 CSAPA dont 2 avec hébergement 3 CJC 4 CAARUD 51 ACT (Nîmes, Alès, Le Vigan) 27 LHSS (Alès, Nîmes) 1 consultation addicto-précarité 3 ELSA 	<ul style="list-style-type: none"> 2 SAMSAH psychiatrie (ADRH Nîmes-Bagnols-Vauvert, CABA Alès) 5 GEM psychiatrie 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure 9 des Assises Santé mentale de 4 ETP pour le Gard : 1,5 CH Alès + 1 SIAO (BSC) + 0,5 Vigan InterAides + 1 CHU de Nîmes CRF : antenne de Premier accueil de soins médicalisés (PASM Nîmes) + maraude médicalisée (Nîmes agglo) + 2 EMSP (Gard Rhodanien, Petite Camargue) Vigan Inter'Aide : PIMAS

Source : ARS, Rencontre
 Les passerelles entre les dispositifs d'hébergement / relogement et la santé mentale



8^e PDALHPD

Suivre le déploiement et le bon usage des outils numériques dédiés aux actions du Plan.

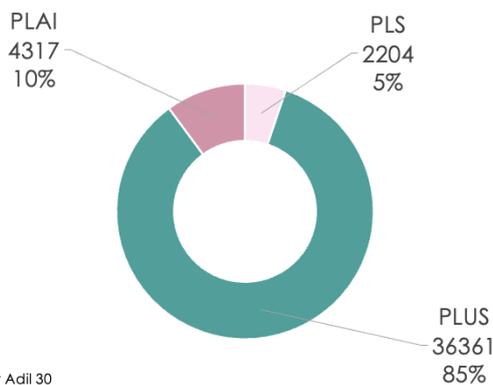


8^e PDALHPD



L'offre de logements sociaux publics en 2023 en fonction de la catégorie de financement de l'opération.

Financement initial de l'opération	Plafond de ressources Logement Conventiéonné
A partir de 1977	
PLA d'intégration	PLAI
PLA Loyer Minoré / PLA Très Social / PLA Insertion	PLAI
PLA ordinaire	PLUS
PLUS	PLUS
PLS/PPLS/PCLS/PLA CFF	PLS
PAP locatif	PLS
PLI	PLI
PCL	PLS
Autre financement	PLUS
Avant 1977	
HBM	PLUS
PLR/PSR	PLUS
HLM/O	PLUS
ILM	PLUS
ILN	PLUS
Prêts spéciaux du CFF	PLUS
Autre financement	PLUS



Source : RPLS 2023 / Traitement Adil 30



Les logements conventionnés ANAH dans le Gard, de 2014 à 2023.

Sources : Infocentre ANAH / DDTM30/ Traitement Adil 30



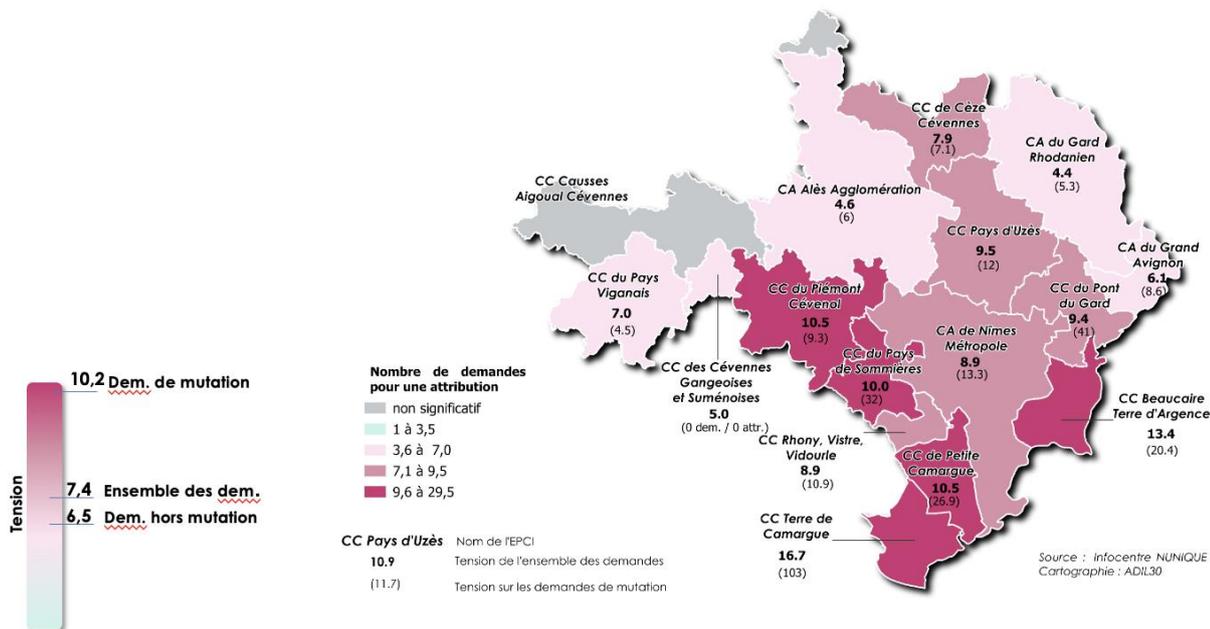


• Ensemble des demandes

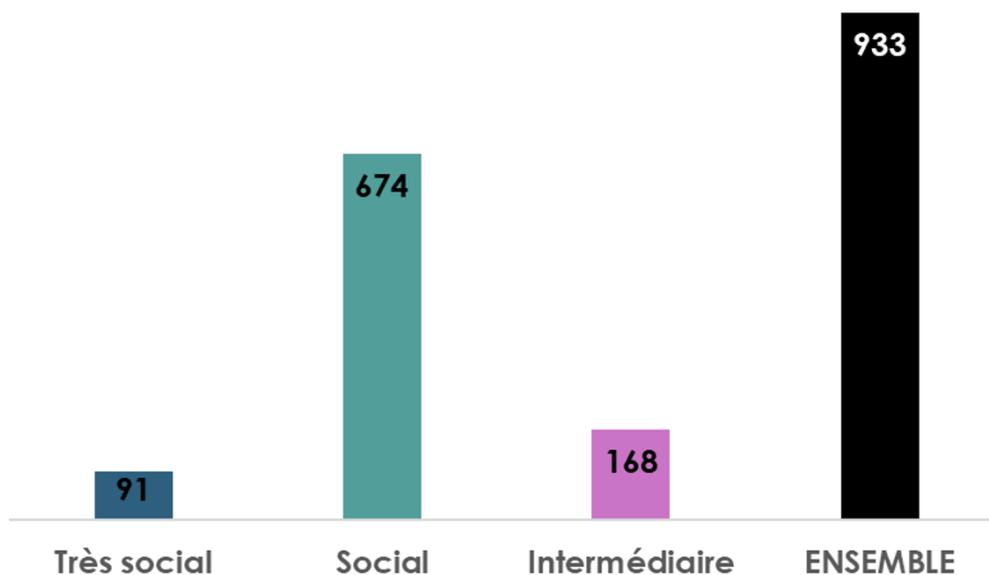
• Demandes de mutation



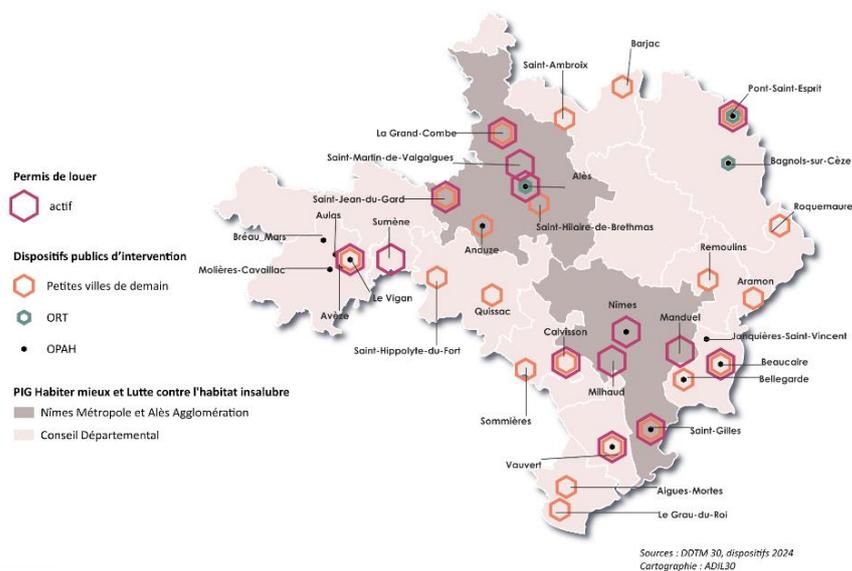
Les demandes, attributions et tensions dans le parc social pour l'ensemble des demandes, et les demandes de mutation, de 2013 à 2024 dans le Gard.



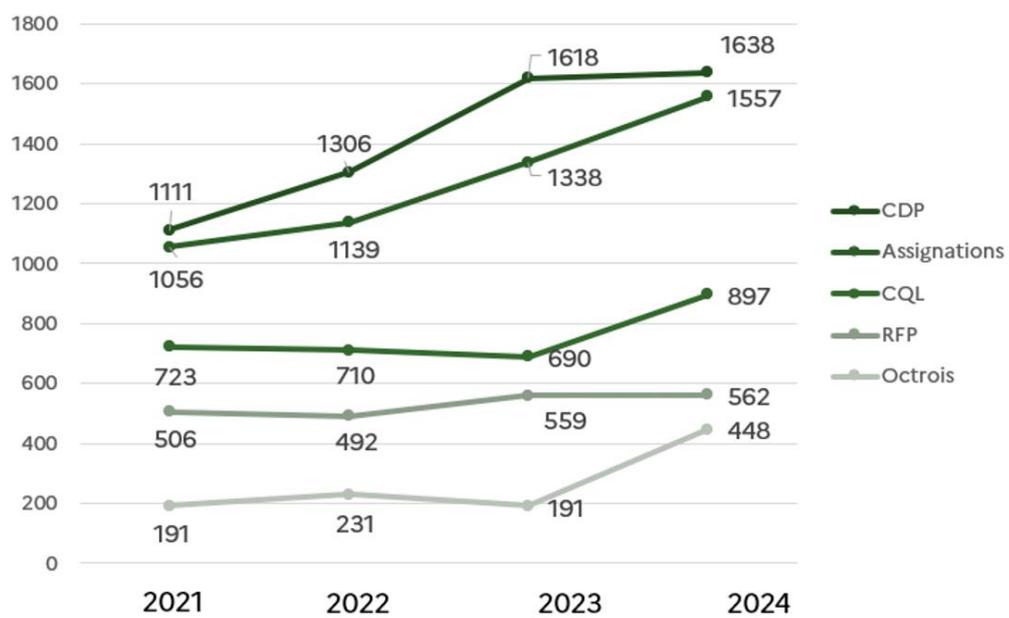
La tension dans le parc social en 2024 pour l'ensemble des demandes, et les demandes de mutation, par EPCI du Gard.



Les logements conventionnés ANAH actifs au 1er mars 2024 dans le Gard, par niveaux de loyers.



Les dispositifs actifs dans le Gard



Evolution des expulsions locatives
selon le stade de procédure.